

Mission 1 : le combat pour l'emploi local	M1
Action 3 : faire de la formation la garantie des emplois de demain	A3
Actions territoriales orientation et emploi	541

La Commission Permanente,

- VU** le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L1611-4, L1111-9, L4221-1 et suivants,
- VU** le Code du travail et notamment et notamment l'article L1511-1 et les suivants, L6111-3, L 6121-1 et suivants, L 8241-2, L6111-3, L 6121-1 et suivants, L 8241-2,
- VU** le Code de l'Education et notamment les articles L214-12, L214-16-1,
- VU** le Code des transports et notamment les articles L1231-1-1, L1231-3, L1215-3,
- VU** la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, dit règlement général sur la protection des données (RGPD),
- VU** la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,
- VU** la loi du 5 septembre 2018 n° 2018-771 pour la liberté de choisir son avenir professionnel attribuant de nouvelles responsabilités à la Région en matière d'orientation,
- VU** le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,
- VU** l'arrêté du 11 octobre 2006 portant fixation des modalités de présentation du compte-rendu financier prévu à l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000,
- VU** le règlement budgétaire et financier de la Région des Pays de la Loire,
- VU** la délibération du Conseil régional des 20, 21 et 22 décembre 2017 adoptant la Stratégie régionale de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (SREFOP) ainsi que le Schéma régional des formations sanitaires et sociales qui lui est annexé,
- VU** la délibération du Conseil régional du 22 mars 2018 adoptant le Plan de bataille pour l'emploi,
- VU** la délibération du Conseil régional des 20 et 21 juin 2019 adoptant le Plan régional pour une orientation tout au long de la vie,
- VU** la délibération du Conseil régional en date des 9 et 10 juillet 2020

adoptant le Plan de relance,

- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil régional en date du 1^{er} octobre 2012 approuvant le règlement d'intervention pour l'aide aux salons, forum et opérations d'information sur les métiers, les emplois et les formations,
- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil régional en date du 6 juin 2019 approuvant le règlement d'intervention relatif au « Fonds territorial emploi, formation et orientation professionnelles »,
- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil régional en date du 13 novembre 2020 approuvant le règlement d'intervention relatif au dispositif « Labellisation et promotion des initiatives des territoires » et la modification du règlement d'intervention du Fonds Territorial EFOP,
- VU** la délibération du Conseil régional du 2 juillet 2021 donnant délégation du Conseil régional à la Commission permanente,
- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 19 novembre 2021 approuvant les modifications des règlements d'intervention relatif aux dispositifs « Labellisation et promotion des initiatives des territoires », Fonds Territorial EFOP et de l'aide aux salons, forum et opérations d'information sur les métiers, les emplois et les formations,
- VU** la délibération du Conseil régional en date des 16 et 17 décembre 2021 approuvant le Budget primitif et notamment son programme « Actions territoriales orientation et emploi »

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT la tenue de la commission Jeunesse, emploi, formations, lycée et orientation

Après en avoir délibéré,

ATTRIBUE

une subvention d'un montant de 9 000 € au titre du « Fonds territorial emploi, formation et orientation professionnelles » sur une dépense subventionnable de 27 500 € toutes charges comprises, à l'association Decoll'ton Job pour le projet de développement du circuit court de l'emploi Decoll'ton Job sur le territoire EFOP de Loire-Atlantique Sud,

AFFECTE

l'autorisation d'engagement correspondante,

ATTRIBUE

une subvention de 10 000 € au titre du dispositif d'aide aux plateformes de prêt de main d'œuvre sur une dépense subventionnable de 36 486 € toutes charges comprises, à l'Agglomération du Choletais sur le territoire EFOP de Maine et Loire Sud,

AFFECTE

l'autorisation d'engagement correspondante,

ATTRIBUE

une subvention d'un montant de 75 000 € dans le cadre du soutien aux plateformes de mobilité sur une dépense subventionnable de 284 000 € toutes charges comprises, à l'association

CARBUR PERA pour sa plateforme de mobilité sur le territoire de la Sarthe

AFFECTE

l'autorisation d'engagement correspondante,

APPROUVE

la convention correspondante présentée en annexe 1,

AUTORISE

la Présidente à la signer,

ATTRIBUE

une subvention d'un montant de 5 000 € dans le cadre du soutien aux plateformes de mobilité sur une dépense subventionnable de 133 039 € toutes charges comprises, à l'association pour la Formation et le Développement de l'Initiative Locale (AFODIL) pour le soutien au fonctionnement de la plateforme de mobilité du 1er janvier 2022 au 30 juin 2022 sur le territoire du Maine-et-Loire,

AFFECTE

l'autorisation d'engagement correspondante,

ATTRIBUE

une subvention d'un montant de 2 500 € dans le cadre du soutien aux salons et forums d'orientation sur une dépense subventionnable de 25 450 € toutes charges comprises, à la CCI de Mayenne pour l'organisation de la Nuit de l'Orientation de Saint Berthevin le 03 février 2022

AFFECTE

l'autorisation d'engagement correspondante,

ATTRIBUE

une subvention d'un montant de 8 879 € dans le cadre du soutien aux salons et forums d'orientation sur une dépense subventionnable de 24 117 € toutes charges comprises, à l'Association des Jeunes Industries de la Région des Pays de la Loire (AJIR) pour l'organisation de la Semaine de l'industrie,

AFFECTE

l'autorisation d'engagement correspondante

AUTORISE

la date de début d'éligibilité des dépenses subventionnables au 1er octobre 2021,

ATTRIBUE

une subvention de 5 000 € au titre du dispositif « Labellisation et promotion des initiatives des territoires sur une dépense subventionnable de 51 885 € toutes charges comprises, à l'association FACE Angers Loire pour le projet Safari de l'orientation

AFFECTE

l'autorisation d'engagement correspondante,

ATTRIBUE

une subvention de 941 € au titre du dispositif « Labellisation et promotion des initiatives des territoires sur une dépense subventionnable de 3 182 € toutes charges comprises, au collège Les Gondoliers de la Roche sur Yon pour le projet PRIO

AFFECTE

l'autorisation d'engagement correspondante,

ATTRIBUE

une subvention d'un montant de 2 300 € dans le cadre du dispositif Labellisation et promotion des initiatives des territoires sur une dépense subventionnable de 6 580 € toutes charges comprises, à la Communauté de Communes du Val de Sarthe pour la réalisation du projet « Découvrir les métiers en Val de Sarthe »,

AFFECTE

l'autorisation d'engagement correspondante.

La Présidente du Conseil régional

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop at the top and several horizontal strokes below it.

Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Contre : Groupe Printemps des Pays de la Loire

Les élus intéressés ne prennent pas part au vote.

REÇU le 28/02/22 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs